

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2026

ACCÉLÉRER LA PRÉVENTION CARDIO-NEURO-VASCULAIRE ET ANTICIPER UN
RISQUE SANITAIRE ET SOCIAL MAJEUR - (N° 2616)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 6

AMENDEMENT

présenté par

Mme Erodi, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 2

I. – A l'alinéa 4, substituer aux mots :

« en particulier de dépistage des maladies cardio-neuro-vasculaires, »

les mots :

« , incluant une campagne annuelle de dépistage et de sensibilisation aux maladies cardio-neuro-vasculaires et sensibilisation aux facteurs de risques cardio neuro vasculaires, tels le tabagisme, le diabète, l'hypertension artérielle et le cholestérol »

II. – En conséquence supprimer l'alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe parlementaire La France Insoumise vise à préciser que les services de prévention et de santé au travail ont la charge d'organiser annuellement une campagne de dépistage et de sensibilisation aux maladies cardio-neuro-vasculaires et à leurs facteurs de risque.

Les maladies cardio-neuro-vasculaires (MCNV) sont la deuxième cause de mortalité chez les femmes et les hommes, responsables de plus de 1,2 millions d'hospitalisations et d'environ 140 000 décès en 2022 en France. Le stress, le burn out, la souffrance au travail et les horaires allongés sont des facteurs de risques majeurs de MCNV. En 2016, l'OMS et l'OIT estiment que 398 000 personnes sont mortes d'un AVC et 347 000 d'une maladie cardiaque pour avoir travaillé au moins 55 heures par semaine. Entre 2000 et 2016, le nombre de décès dus à des cardiopathies liées aux longues heures de travail a augmenté de 42 %, un chiffre qui s'établit à 19 % pour les AVC.

Il est donc essentiel de mettre en place régulièrement sur le lieu de travail des campagnes de sensibilisation et de dépistage aux MCNV et à leurs facteurs de risque. Ainsi, il s'agit de maintenir l'obligation d'une campagne annuelle, adoptée en commission des affaires sociales, en précisant qu'elle porte sur le dépistage et la sensibilisation aux MCNV et à leurs facteurs de risque. La suppression d'une action de prévention à la charge de l'employeur serait préjudiciable au vu de l'enjeu sanitaire qui appelle à la mobilisation de l'ensemble des moyens disponibles. Ainsi, faire reposer le poids de la prévention uniquement sur une médecine du travail surchargée, à l'occasion de l'entretien de mi-carrière, est inefficace et déresponsabilise les employeurs.

Dans le même temps les entreprises sont trop peu inquiétées des manquements à leurs obligations préventives et sanitaires. Dans sa campagne 2024, l'Inspection du travail a observé que 49,4% des employeurs ne déploient pas de mesures de prévention. La survenue d'un accident ne suffit pas à les faire réagir puisque près de 30% n'en réévalue pas les risques. Ceux qui se soustraient à leurs obligations et imposent aux travailleurs des conditions éprouvantes, dangereuses voire mortelles, et ne respectent aucun impératif de prévention sont les premiers responsables des arrêts de travail et maladies professionnelles. En attendant de renforcer les sanctions à leur égard il est nécessaire de permettre a minima la tenue de campagnes de prévention annuelles.

Pour toutes ces raisons, cet amendement du groupe parlementaire La France Insoumise vise à préciser que les services de prévention et de santé au travail sont en charge d'organiser annuellement une campagne de dépistage et de sensibilisation aux maladies cardio-neuro-vasculaires.